



## MAIRIE DE LIMONS

### Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mars 2025**

Le 19 mars 2025 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : Mmes et M. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Loïc MORTHON, Florian PARRA, Anthony FAVIER, Sébastien MONTALBAN, et Florian DE OLIVEIRA

Absentes excusées : Mmes Florence PAYS, Stéphanie BURIAS et Muriel DELAGE

Autres personnes présentes : Mme Sophie PRODEL, Secrétaire Générale, 1 personne dans le public

#### I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Laurence SOULERAS a été désignée secrétaire de séance.

#### I-2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 février 2025 :

Le compte-rendu de la réunion du 26 février 2025 a été adopté à l'unanimité.

#### I-3°) Questions diverses vues au dernier conseil municipal :

- Problème d'éclairage public au Port de Ris : L'entreprise EIFFAGE est intervenue le 03 mars 2025, aucune anomalie n'a été observée.

Madame Laurence SOULERAS indique qu'il y a encore des problèmes sur certains secteurs. Cela sera vérifier.

- Le radar pédagogique de la Rue du pont ne fonctionne plus : Les agents techniques ont contrôlé le radar, il semblerait que les batteries soient hors service. La société qui a vendu le radar en 2015 peut fournir des nouvelles batteries, il y en a 2, le prix unitaire était de 105 € HT à l'époque.

M. le Maire se demande si ce radar ne pourrait pas être déplacé ailleurs dans la Commune, port de Ris, La Potence ? Un ralentisseur est maintenant présent Rue du Pont, le radar est moins utile à cet endroit. Mme Laurence SOULERAS propose aussi comme emplacement l'entrée de Limons, Rue des Rameaux, où les véhicules roulent très vite.

M. Loïc MORTHON demande le coût d'un radar. En 2015 il avait été acheté 2 684.92 € TTC.

Mme Laurence SOULERAS indique qu'il avait été subventionné par les amendes de police.

M. Anthony FAVIER trouve que la Potence serait un bon emplacement, la vitesse y est très élevée.

M. Florian PARRA se demande si l'installation du radar à cet endroit n'aurait pas l'effet inverse ?

M. Loïc MORTHON précise qu'un aménagement est prévu au Port de Ris avec le passage de la voie verte et qu'un radar pédagogique n'est peut-être pas nécessaire.

M. le Maire propose avant de prendre la décision de demander au Conseil Départemental s'il est possible de le déplacer.

#### I-4°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
AMO Projet Commerce	27/02/2025	Signature du devis de 11 256,00 € TTC d'Adrian POINTON pour la prestation AMO recherche d'aides financières pour le projet commerce.
Comptage Routier	04/03/2024	Autorisation au Service Ingénierie et travaux du Département d'installer des points de comptage routier dans la commune dans le cadre du projet Voie Verte Nord Via Allier.
Devis véhicule	04/03/2025	Signature d'un devis du garage DEBUS de 320,70 € TTC pour la réparation du Peugeot Partner (dépose et repose électrovanne EGR).
Devis travaux Place de l'Eglise	04/03/2025	Signature d'un devis de 644,40 € de l'entreprise KOLASINSKI pour la mise en place de 2 disjoncteurs différentiels pour les bornes de prises escamotables, Place de l'Eglise.
Devis travaux Maison des Associations	04/03/2025	Signature d'un devis de 9 566,17 € TTC de FOREZ DECOR pour la pose de plaques de plâtre noires au plafond et d'un sol collé dans la Maison des Associations.
Devis Salle des Fêtes	07/03/2025	Signature d'un devis de 138,00 € TTC de l'entreprise VIGIER pour le remplacement de deux thermostats d'ambiance à la salle des fêtes.
Devis Véhicule	10/03/2025	Signature d'un devis de 494,60 € TTC du Garage DEBUS pour la pose d'un attelage sur le Renault Trafic.
Devis mobilier Maison des Associations	10/03/2025	Signature d'un devis de 6 059,14 € à LAFA collectivités pour l'achat de tables et chaises pour la maison des associations.
Devis travaux école	11/03/2025	Signature d'un devis de 13 000,00 € HT de l'entreprise GAMELIN pour le changement des portes de l'école.
Devis travaux salle des fêtes	11/03/2025	Signature d'un devis de 4 341,00 € HT de l'entreprise MENUISERIE NOUVELLE pour le changement d'une porte à la salle des fêtes
Eclairage Public	12/03/2025	Signature d'un devis du Territoire d'Energie 63 de 780,24 € TTC dont 390,24 € à la charge de la Commune pour le rajout d'un éclairage public entre Les Moussouves et La Goutelle.
Fleurissement	14/03/2025	Signature de 2 devis de DUC Fleurs de 264,75 € et 399,30 € TTC pour le fleurissement de l'été 2025 et l'achat de l'arbre des naissances de 2024. Un Cercis.
Association	18/03/2025	Arrêté n° 15/2025 portant ouverture d'un débit de boisson au Comité de Jumelage pour un concours de belote le 30 mars 2025.
Ecole	19/03/2025	Signature d'un devis de KEOLIS de 320,00 € TTC pour la rencontre RPI du 5 juin, transport des enfants de Limons à Luzillat.

#### I-5°) Communications du Maire :

Visite du bâtiment du salon de coiffure : Monsieur le Maire a visité avec l'agent immobilier et l'agent technique le bâtiment du salon de coiffure le 18 mars.

Le prix de vente est de 180 000 €, 165 000 € hors frais de notaire.

Il est composé d'un salon de coiffure en très bon état avec accès PMR. D'un local utilisé actuellement par un plaquiste qui l'a rénové en parti. D'une grange et de 2 appartements, un T2 et un T3.

La toiture aurait une fuite et des plaques en amiante sur l'arrière.

La cave a de l'eau et un puit rempli d'eau.

Des travaux sont à prévoir dans les appartements. Le DPE a été réalisé, le bâtiment est classé F dans son ensemble, F pour un des appartements, E pour l'autre

L'installation d'une climatisation réversible à la place des convecteurs permettrait un classement en E.

Dans l'ensemble des travaux sont à prévoir mais le bâtiment est en bon état.

Un diagnostic sera réalisé par l'EPF auvergne.

M. le Maire propose de faire intervenir l'EPF Auvergne pour une estimation, et selon le résultat une suite sera donnée ou pas.

Il indique que pour le moment il ne s'agit pas d'une préemption mais que si quelqu'un fait une offre d'achat, la commune sera obligée de préempter si elle veut acquérir le bien. Si l'EPF estime que le bien ne vaut pas le prix de vente actuel, il faudra préempter au prix donné par l'EPF.

M. le Maire ne souhaite pas forcer la propriétaire à vendre en dessous de ce qu'elle demande.

M. Loïc MORTHON propose de se retirer si l'estimation est plus basse que ce qu'en veut le vendeur.

M. Anthony FAVIER indique qu'il faut faire attention aux frais pour la réfection de la toiture qui peuvent être élevés.

M. le Maire précise qu'il n'a pas vocation à dépenser pour rien et que si le projet n'est pas financièrement réalisable il sera abandonné.

M. le Maire rappelle les loyers mensuels :

550 € pour le T3, 350 € pour le T2, 300 € pour le salon de coiffure, 300 € pour le local commercial du plaquiste et 100 € pour la grange.

Les loyers permettraient de financer les frais d'acquisition de l'EPF Auvergne.

M. Anthony FAVIER et Florian DE OLIVEIRA précisent qu'il faut bien estimer le coût des travaux qui peuvent vite être élevés.

M. le Maire indique qu'il est préférable que le bâtiment appartienne à la Commune plutôt qu'à un particulier, afin de pérenniser le commerce.

M. le Maire propose pour l'instant de laisser l'EPF Auvergne faire le diagnostic et donner son avis sur le projet avant de prendre une décision.

Mme Astrid ZANUTTO demande si cette acquisition ne remettrait pas en cause le projet commerce, financièrement ?

M. le Maire lui répond que normalement non les loyers couvrant les frais mais que des calculs seront fait avant de prendre une décision.

M. Anthony FAVIER rappelle de bien faire attention aux coûts des travaux.

M. Le Maire indique qu'une partie des travaux pourra peut-être être réalisée en régie par les agents municipaux. Il indique que les communes sont éligibles à l'isolation à 1 €.

Voie verte : Une présentation aux élus des tracés proposés pour le Port de Ris sera faite par Madame LACOIN du Département, le 08 avril 2025 avant la réunion du conseil municipal.

Devis Mission Maitrise d'œuvre MOE : Comme évoqué lors du dernier conseil un devis a été demandé à SAISINA pour une mission de maitrise d'œuvre complète pour le projet commerce. Le devis a été reçu mais des questions restent en suspens, elles seront posées lors du rdv prévu avec M. Adrian POINTON et Mathias VERMESSE qui viennent en mairie le 21 mars. Contrairement à ce qui avait été indiqué lors du dernier conseil, le coût de cette mission n'est pas calculé en pourcentage du coût du projet.

Contrôle des archives : Un contrôle des archives a eu lieu le 21 février dernier. Un compte-rendu a été fait par les services de l'Etat présents lors de la visite. Un point d'étape sera fait dans 6 mois. Une liste des documents à transmettre aux archives départementales a été fournie.

Devis restauration marches de l'Eglise : Un devis de l'entreprise JOUVET a été reçu pour la restauration des marches de l'église en lien avec l'aménagement de la place. Le montant s'élève à 1 324.66 € TTC. Il concerne la reprise des joints et le nettoyage complet des marches.

M. Anthony FAVIER estime que le nettoyage des marches est vraiment utile.

M. Florian PARRA indique qu'une des 2 rampes a été supprimée.

Les membres du conseil à l'unanimité acceptent ce devis.

Déplacement d'un ouvrage ENEDIS : Un poteau situé sur le domaine privé d'un administré a besoin d'être déplacé. En effet il gêne à la réalisation d'une clôture et l'implantation d'un portail. Un dossier de demande a été envoyé au pétitionnaire qui doit le transmettre à ENEDIS.

Opticienne itinérante : Une proposition de passage à Limons d'une opticienne itinérante a été reçue en mairie. Elle propose ses services aux administrés. Elle a besoin de disposer d'une salle. Elle s'occupe de la publicité et des prises de RDV. Le conseil Municipal accepte cette proposition.

Référent apostille : L'Etat demande à toutes les communes de nommer un référent apostille. L'apostille est apposée sur les actes publics destinés à être produits à l'étranger.

Monsieur le Maire propose d'être le référent pour Limons. Madame Astrid ZANUTTO sera sa suppléante.

CCID : La réunion annuelle de la Commission Communale des Impôts Directes a eu lieu ce jour en mairie. Un membre des services fonciers du cadastre était présent.

Problème servitude impasse de la Chanat : Un rappel est fait du dossier. Une servitude n'avait pas été déclarée lors de la vente en décembre 2019 d'un terrain de la Commune à Monsieur et Madame MORTHON. Suite au passage d'un expert, un courrier a été établi par l'assurance de la Commune, GROUPAMA, courrier dans lequel il est indiqué que M. et Mme MORTHON avait connaissance de la servitude au début de la construction, ce qui est faux, la servitude a été créée par la délibération du conseil municipal du 02 novembre 2021.

Un courrier a été fait ce jour, le 19 mars 2025, à GROUPAMA pour relancer le dossier qui n'est toujours pas clôturé. Une somme reste en suspens et des courriers échangés entre la SMABTP assurance du constructeur et GROUPAMA ne sont pas accessibles par la Commune.

Monsieur Florian PARRA indique que le constructeur avait connaissance du passage de la servitude mais pas M. et Mme MORTHON.

### II-1°) Zones d'Accélération des Energies renouvelables :

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables pour la Commune de Limons.

Une consultation du public a été effectuée du 18/11 au 15/12/2024, aucune remarque n'a été faite.

Les zones proposées sont les suivantes :

Filière d'énergie	Nombre de ZAER	Description
Bois-énergie	32	Ensemble des zones urbaines
Réseau de chaleur	0	-
Géothermie	32	Ensemble des zones urbaines
Solaire photovoltaïque et thermique - toiture	32	Ensemble des zones urbaines
Photovoltaïque - ombrière	0	-
Photovoltaïque - sol	0	-
Eolien	2	Zones à fort enjeu identifiées par la DREAL
Hydroélectricité	0	-
Méthanisation	0	-

Mme Astrid ZANUTTO demande si les projets seront obligatoires ?

M. le Maire lui indique qu'il n'y a aucune obligation de réalisation des projets sur ces zones.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les zones proposées.

### III-1°) Compte administratif et compte de gestion 2024 – Budget Commune :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laurence SOULERAS pour la présentation du compte administratif 2024 du budget Commune.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elle détaille les différents chapitres et notamment les augmentations de dépenses par rapport à l'année 2023 :

- Les dépenses d'électricité
- Les dépenses de fournitures scolaires, plus de CP cette année
- Les frais assurances,
- Les transports collectifs pour l'école mais une subvention vient en contrepartie en recette,
- Les fournitures de petits équipements qui s'explique par les travaux en régie, sommes identiques en recettes
- Les frais de personnels suite à une hausse du point d'indice
- Les charges de gestion car en 2023 les subventions aux budgets annexes n'avaient pas été versées.
- Concernant les charges financières, rien n'a été réalisé car le prêt a été débloqué en fin d'année.

Soit un total des dépenses de fonctionnement de 546 903,55 €

Pour les recettes, Madame Laurence SOULERAS détaille les chapitres.

- Produits services domaines en augmentation car en 2024 il y a eu une RODP du distributeur de pizza sur une partie de l'année.
- La redevance cantine a aussi augmenté du fait d'un nombre plus important d'élèves.
- Il y a eu une augmentation des impôts, taxes et impositions directes
- Mais une diminution des dotations suite au non renouvellement du filet inflation versé en 2023.

Soit un total de recettes de fonctionnement de 611 938.16 €

Le résultat 2024 pour la section de fonctionnement est le suivant :

- Excédent 2024 : 65 034.61€ + le report de l'excédent 2023 de 27 520.00 € = 92 554.61 €.

Concernant la partie investissement, elle donne lecture des grosses dépenses :

- Travaux de la maison des associations
- Aménagement de la cuisine de la salle des fêtes
- Achat d'une remorque réfrigérée et d'un nouveau tracteur tondeuse
- Extension du cimetière
- Réfection de la fontaine

Soit un total de dépenses d'investissement de 200 475.85 €

Pour les recettes, le prêt bancaire a été débloqué.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 393 496.03 €

Le résultat 2024 pour la section d'investissement est le suivant :

- Excédent 2024 : 193 020.18€ + le report de l'excédent 2023 de 114 326.60 € = 307 346.78 €.

Monsieur le Maire se retire de la salle pour le vote.

Le compte administratif et le compte de gestion 2024 Commune sont approuvés à l'unanimité.

### III-2°) Compte administratif et compte de gestion 2024 – Budget Assainissement :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laurence SOULERAS pour la présentation du compte administratif 2024 du budget Assainissement.

Concernant les dépenses d'exploitation, le total pour l'année 2024 s'élève à 41 380.39 €

Concernant les recettes d'exploitation, le total pour l'année 2024 s'élève à 66 398.13 €

Le résultat 2024 pour la section d'exploitation est le suivant :

- Excédent 2024 : 25 017.74 € + le report du déficit 2023 de - 2 100.50 € = 22 917.24 €

Concernant les dépenses d'investissement le total pour l'année 2024 s'élève à 50 977.06 € (diagnostic et zonage)

Concernant les recettes d'investissement, le total pour l'année 2024 s'élève à 19 654.82 €

Le résultat 2024 pour la section d'investissement est le suivant :

- Déficit 2024 : - 31 322.24 € + le report du déficit 2023 de - 54 865.97 € = - 86 187.21 €

Monsieur le Maire se retire de la salle pour le vote.

Le compte administratif et le compte de gestion 2024 Assainissement sont approuvés à l'unanimité.

### III-3°) Affectation des résultats de l'exercice 2024 – Commune

### III-4°) Affectation des résultats de l'exercice 2024 – Assainissement :

Monsieur le Maire explique que n'ayant pour l'instant pas assez d'information concernant les dotations et les contributions, il est préférable de reporter le vote des affectations des résultats à la prochaine réunion.

### III-5°) Vote des taux des taxes locales 2025

Monsieur le Maire rappelle les taux de l'année 2024.

Il indique que les logements vacants et les résidences secondaires sont taxés depuis 2024.

Il explique que certaines erreurs sur le classement de ces habitations ont dû être rectifiées aux impôts.

Il propose de ne pas augmenter les taux pour 2025. Une simulation d'augmentation avait été faite en 2023 et n'était concluante et l'engagement avait été pris par l'équipe municipale de ne pas augmenter les impôts locaux durant le mandat.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité fixent les taux des taxes locales pour 2025 comme suit :  
Taxe foncière bâti : 37,18%  
Taxe foncière non bâti : 82,21 %  
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants : 11,78 %

Monsieur le Maire explique que les subventions aux associations ont été débattues lors de la commission finances.

Il a été proposé de diminuer de 300 € à 250 € la subvention aux associations de la Commune sauf pour le Comité des fêtes qui organise la fête patronale. L'USL aurait une subvention de 500 € au lieu de 600 € et les vétérans 250 € car ils organisent aussi plusieurs manifestations.

Mme Laurence SOULERAS demande la liste des dépenses faites par la Commune pour le marché de Noël pour vérifier que ces dépenses sont bien imputables à la Commune et pas plutôt au Comité des Fêtes.

M. le Maire lui indique que la Commune finance le Père Noël, le spectacle dans l'église et le repas des exposants entre autres.

M. le Maire propose de ne pas baisser la subvention du Comité des Fêtes qui organise la fête de la Commune.

M. Loïc MORTHON précise qu'il faut voir les dépenses de cette année.

Une demande de subvention a été faite par le groupement des jeunes du football, une proposition de 100 € est faite.

M. Anthony FAVIER explique que les subventions exceptionnelles versées à l'école et au comité de jumelage ne sont pas prévues pour 2025, il ne voit pas pourquoi il faudrait baisser les subventions aux associations communales.

M. le Maire indique qu'il faut appliquer partout la baisse des dépenses demandées par l'Etat.

Mme Laurence SOULERAS propose d'attendre d'avoir les montants des dotations pour décider.

M. Loïc MORTHON propose de faire une enveloppe pour les associations de la Commune et une autre pour les associations extérieures.

M. le Maire rappelle que la subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage revient tous les 2 ans.

Il rajoute que la Commune fait déjà beaucoup pour les associations de Limons.

M. Anthony FAVIER propose de faire une enveloppe de 900 € pour les associations extérieures à diviser entre celles qui font une demande de subvention.

Il rappelle également qu'on a besoin des associations lors des 2 grosses manifestations de l'année.

Les montants seront votés le 08 avril prochain.

### III-6°) Indemnité pour le gardiennage de l'Eglise

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'octroyer comme chaque année une indemnité pour le gardiennage de l'église.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé, l'indemnité de gardiennage 2025 sera la même qu'en 2024. A savoir 503,42 €.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent cette indemnité.

### III-7°) Demande de subvention au titre de la DSIL 2025 pour le chemin des Tonquins

Monsieur le Maire indique que sur demande de la Préfecture un dossier de Subvention au titre de la DSIL, Dotation de Soutien à l'Investissement Local, a été déposée pour la réfection du Chemin des Tonquin, demande de subvention à hauteur de 95% comme vu avec le Préfet lors de sa visite au Bec de Dore pour le projet de Réserve Naturelle Nationale.

Coût de la réfection : 52 200 € HT

Subvention DSIL : 49 590,00 €

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent de déposer cette demande de subvention.

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu un problème lors de l'abattage d'arbre demandé par la Commune de Puy-Guillaume vers le Bec de Dore.

Les déclarations règlementaires n'ont pas été faites notamment auprès de la DTT et de la LPO.

De plus des abattages ont eu lieu sur des terrains privés non concernés.

Au final une dizaine d'hectares ont été coupé « à blanc », ce n'est pas ce qui était prévu.

#### IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

##### Commission « Finances et affaires générales » :

La commission ne s'est pas réunie et un point a déjà été fait.

##### Commission « Scolaire et Culturelle » :

La commission ne s'est pas réunie.

Madame Astrid ZANUTTO indique que le conseil d'école a eu lieu.

Le cirque de Bonnat va être installer dans la cour de l'école jusqu'aux vacances d'avril. Les représentations auront lieu le 17 avril pour les enfants de Luzillat et le 18 avril pour ceux de Limons, les places dans le public sont limitées aux parents.

Des demandes d'aides pour l'installation du chapiteau et du matériel ont été faites.

Certaines demandes se font un peu au dernier moment.

Pour l'instant il n'y a pas de fête de fin d'année de prévue.

La fin du conseil de classe a été un peu houleuse suite à une demande de tables de la part des instituteurs de Luzillat.

Un dossier d'ouverture de classe a été déposé pour septembre 2025 suite à une prévision des effectifs en hausse.

##### Commission « Affaires économiques et nouveaux habitants » :

La commission de s'est pas réunie.

Monsieur Loïc MORTHON indique simplement que Le P'tit Touffy fonctionne très bien et que Pizza'iola a fait 95 pizzas lors de son deuxième passage à Limons.

##### Commission Fêtes, Sports et Associations :

Monsieur Loïc MORTHON indique qu'il a un rdv mardi 25 mars avec un service de sécurité pour la fête du Saumon. Un devis sera demandé pour le soir de la manifestation et aussi pour les nuits d'avant.

Monsieur Florian DE OLIVEIRA indique que les bâches sont en cours de fabrication.

Un service de sécurité sera présent cette année de 9h et jusqu'à la fin de soirée. Le feu d'artifice aura lieu vers 22h30 et un arrêt de la vente des tickets à 21h30. Cette tranquillité sera facturée 800 € pour 4 personnes présentes.

##### Commission CCPL :

Monsieur le Maire et Monsieur Sébastien MONTALBAN ont assisté à une réunion publique à Aigueperse sur un projet de méthanisateur. Réunion très intéressante mais peu d'agriculteur de la CCPL était présent alors qu'ils étaient tous conviés à cette réunion.

#### IV -3°) Questions diverses :

- Monsieur Anthony FAVIER indique qu'il a peut-être une solution pour remplacer le coffret électrique qui a été volé au stade.

- Monsieur le Maire rappelle la cérémonie du 19 mars qui a lieu le 22 mars à 10h15.

**La séance est levée à 21h56.**



**Laurence SOULERAS**  
**Secrétaire de séance**



**Matéo MOREL**  
**Maire de Limons**